



## RAPPORT & AVIS N°10/2019

*La commission de l'agriculture, de l'élevage,  
des forêts et de la pêche*

*Saisine concernant le projet de délibération portant  
approbation du schéma d'orientation pour une politique  
de l'eau partagée de la Nouvelle-Calédonie*

Présenté par :

Le vice-président de la commission CAEFP:

M. Raymond GUEPY,

le rapporteur de la commission :

M. Jérôme PAOUMUA,

Dossier suivi par :

Mmes Julie-Amandine VASSALLO, chargée d'études et  
Véronique NICOLI, secrétaire, au bureau des études.

Adoptés en commission, le 27 février 2019,  
Adoptés en bureau, le 28 février 2019,  
Adoptés en séance plénière, le 1<sup>er</sup> mars 2019.

# RAPPORT N°10/2019

Le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie, conformément à l'article 155 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n°03/CP du 05 novembre 1999 portant organisation et fonctionnement du conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°05-2016 du 28 avril 2016, portant règlement intérieur du conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie,

A été saisi par lettre en date du 19 février 2019 par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'un projet de délibération portant *approbation du schéma d'orientation pour une politique de l'eau partagée de la Nouvelle-Calédonie*, selon la **procédure d'urgence**.

Le bureau de l'institution a confié à la commission de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la pêche le soin d'instruire ce dossier.

Elle s'est réunie pour auditionner le membre du gouvernement et les représentants du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les services et les acteurs concernés par ce sujet, à savoir :

DATES	LES INVITÉS AUDITIONNÉS
20/02/2019	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Monsieur Nicolas METZDORF</b>, membre du gouvernement, chargé de l'agriculture et de la politique de l'eau et <b>monsieur Hanner XALITE</b>, chef de cabinet de monsieur Didier POIDYALIWANE accompagnés de :<ul style="list-style-type: none"><li>o <b>monsieur Geoffroy WOTLING</b>, chef du service de l'eau à la direction des affaires vétérinaires, alimentaire et rurales et <b>madame Pearl WINCHESTER</b>, chargée d'études au service de l'eau,</li><li>o <b>monsieur Lionel BERNE</b>, chef du bureau santé environnement à la direction des affaires sanitaires et sociales,</li><li>o <b>Monsieur Victor ALONSO</b>, directeur de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) accompagné de <b>messieurs Olivier MONGE</b> et <b>Vincent MARDHEL</b> du service de la géologie.</li></ul></li><li>- <b>Madame Karine LAMBERT</b>, directrice de l'environnement à la province Sud ainsi que <b>monsieur Philippe BONNEFOIS</b>, chef de service de la sylviculture, de l'eau et de la lutte contre l'érosion à la direction du développement rural.</li></ul>
27/02/2019	Réunion d'examen & d'approbation en commission

**L'ensemble des contributions a apporté un précieux concours aux travaux de la commission dont les conclusions vous sont présentées dans l'avis ci-joint.**

Par ailleurs, ont également été sollicités et n'ont pas fourni de réponse :

- la province Nord,
- la province des îles Loyauté,
- WWF,
- le réseau CORDYLINE,
- l'association EPLP,
- l'association femmes agricultrices.

<b>28/02/2019</b>	<b>BUREAU</b>
<b>01/03/2019</b>	<b>SÉANCE PLÉNIÈRE</b>
<b>4</b>	<b>10</b>

**Les compétences de gestion de l'eau des milieux aquatiques sont éclatées entre plusieurs autorités, ainsi :**

- **la Nouvelle-Calédonie est gestionnaire du domaine public fluvial situé hors terres coutumières, elle est de plus compétente dans nombres de domaines interconnectés avec la ressource en eau tels que la sécurité civile, la santé, la réglementation et l'exercice des droits d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources naturelles, la zone économique exclusive.....**
- **les autorités coutumières sont gestionnaires des ressources en eau situés sur terres coutumières,**
- **la compétence en matière d'environnement des provinces inclus les milieux aquatiques. De plus, les provinces Nord et Sud, par le biais de délégations de compétences, sont également en charge de la gestion des autorisations de prélèvement et de l'entretien des cours d'eau,**
- **les communes ou groupements de communes sont responsables de l'alimentation en eau potable de leur périmètre ainsi que de l'assainissement des eaux usées, le maire est également garant de la salubrité publique.**

**En Nouvelle-Calédonie, le cadre juridique régissant l'eau apparaît donc complexe, lacunaire et imprécis.**

**C'est dans ce contexte juridique que s'inscrit l'examen de ce projet de délibération.**

## I – PRÉSENTATION DE LA SAISINE

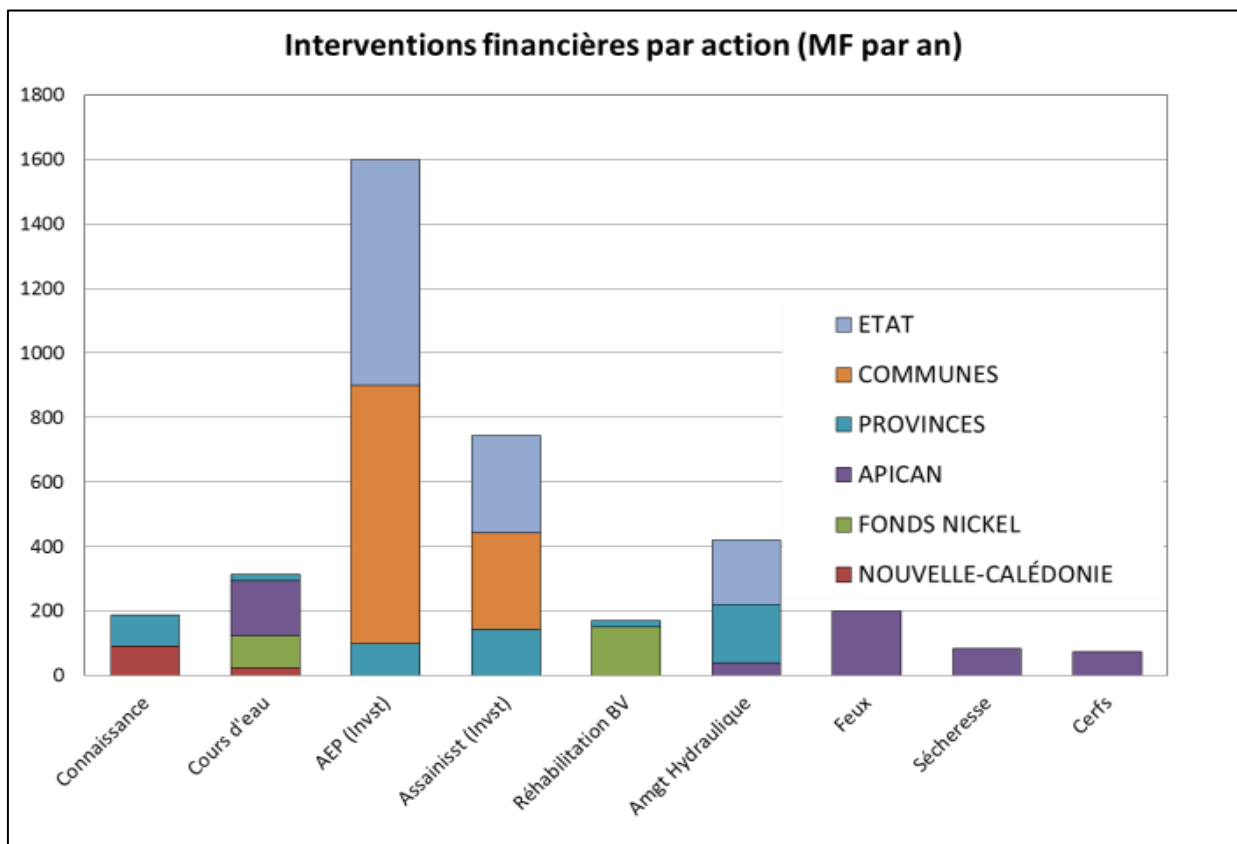
Erosion, sécheresse, pollution des nappes phréatiques et des eaux de surface, engravement des rivières et de leurs embouchures, contaminations bactériologiques débouchant sur des conflits d'usage, des difficultés de productions agricoles, des risques sanitaires, des dégradations environnementales, des inégalités... Ces éléments ne représentent qu'une infime partie des raisons qui ont poussé le gouvernement à élaborer ce schéma d'orientation pour une politique de l'eau partagée (PEP).

La gestion durable de l'eau, appelée non sans raison « l'or bleu », est en effet devenue une impérieuse nécessité tant au niveau mondial que local.

Bien que la Nouvelle-Calédonie puisse paraître, au premier abord, ne pas avoir de difficultés majeures dans ce domaine, la réalité est toute autre. A titre d'illustration, 5% de la population ne dispose pas de l'eau courante et 10% n'ont pas l'eau potable, 90% des surfaces des périmètres de protection des eaux présentent un état dégradé, 30% des unités de distribution d'eau ne possèdent pas de capacités de traitement des sources de pollution, les normes de potabilité de l'eau sont obsolètes et ne répondent pas aux recommandations de l'organisation mondiale de la santé (OMS), la vitesse de

raccordement aux réseaux d'assainissement collectif des eaux usées progresse trop lentement tandis que les assainissements individuels sont pour leurs part insuffisamment contrôlés....Ainsi, les exemples foisonnent-ils et sont-ils très divers en fonction des zones géographiques.

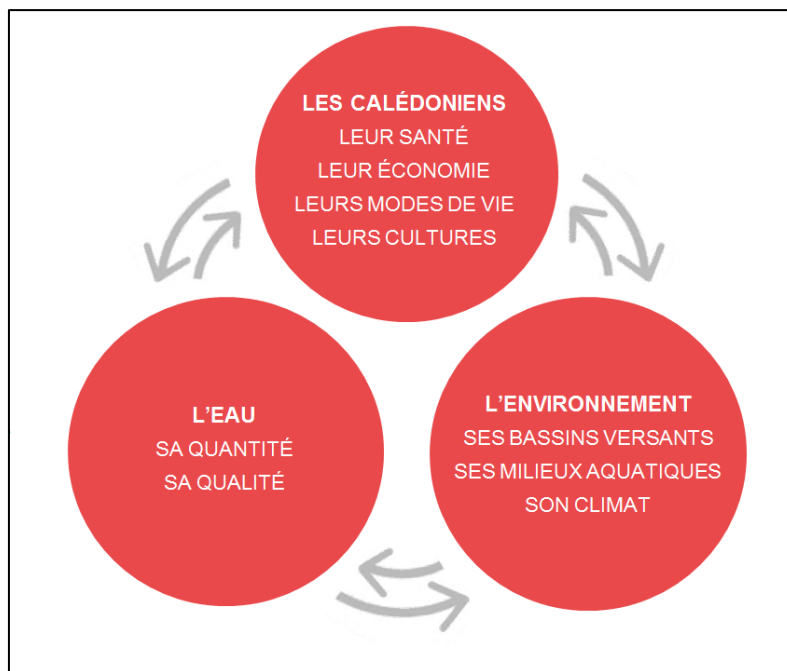
Or, la thématique de l'eau a fait jusqu'ici l'objet d'une gestion fractionnée de par l'enchevêtrement des compétences dans ce domaine ainsi qu'une absence de véritable portage politique. Bien que diverses actions soient menées tant par les mairies que les provinces, le gouvernement, l'Etat ainsi que les associations, elles souffrent d'un manque de rationalisation et de coordination. Le budget annuel global actuellement consacré à l'eau est de 7,5 milliards de F. CFP tandis la PEP évalue les besoins de financement à 10 milliards de F. CFP par an.



Source: présentation PPT GNC du 20-02-2019

Suite à un travail de concertation important de l'ensemble des acteurs concernés notamment par le biais du forum H2O tenu en 2018 et des réunions l'ayant précédé, ainsi que les assises de l'Eau organisées en 2008 par le CES, le gouvernement propose ici une feuille de route partagée, élaborée dans un esprit de transversalité et basée sur des principes de gestion intégrée des territoires.

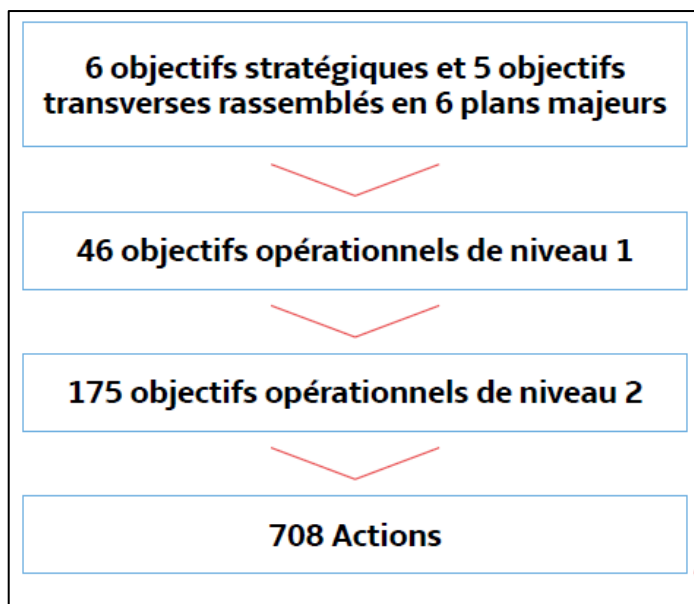
Cet ambitieux schéma tente ainsi de développer une vision holistique de la gestion de l'eau basée sur le maintien des trois grands équilibres suivants :



Source: présentation PPT GNC du 20-02-2019

Les six orientations stratégiques arrêtées dans cette PEP sont :

- la sanctuarisation des zones de captage et des ressources stratégiques ainsi que la préservation des milieux,
- la fourniture de 150 litres par jour d'eau potable à l'ensemble des habitants de la Nouvelle-Calédonie (échéance 2025),
- faire de tous les calédoniens des hydro-éco citoyens (sensibilisation, communication, information)
- zéro-rejet d'eau non traitée (échéance 2045),
- mettre l'eau au centre de tous les projets d'aménagement (échéance 2025)
- mieux maîtriser l'eau pour augmenter la production agricole locale et le taux de couverture alimentaire de 50% (échéance 2030)



Source: présentation PPT GNC du 20-02-2019

S'y ajoutent, 5 objectifs transversaux (loi sur l'eau, récoltes de données, répartitions des compétences, gouvernance et financement), 221 objectifs opérationnels et plus de 700 actions.

Tel est l'objet de la présente saisine soumise à l'avis du CESE-NC **selon la procédure urgente**.

## II – OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

Les conseillers mettent en lumière les 10 grands principes énoncés dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'orientation pour une politique de l'eau partagée (PEP) à savoir :

- *l'inclusion de toutes les communautés et de toute la diversité géographique du pays dans l'élaboration des décisions comme dans leur application,*
- *une politique de l'eau sous l'égide d'une gouvernance inter-institutionnelle agissant dans le respect des compétences prévues par la loi organique,*
- *un statut de l'eau unique, indépendant des considérations foncières, garant de l'intérêt général et applicable à l'échelle du pays,*
- *une vision partagée des enjeux de l'eau, fondée sur la connaissance et la transparence des informations et des données relatives à l'eau,*
- *une priorité à « l'eau-santé » et à « l'eau-nature »,*
- *un cadre juridique adapté aux enjeux et aux contextes de la Nouvelle-Calédonie, fixant les règles à respecter et les sanctions administratives et judiciaires pour en garantir l'application,*
- *des usagers et une administration de l'eau agissant sous un régime de responsabilité clarifié,*
- *des coûts de service et de dégradation mis à la charge des usagers et des pollueurs,*
- *une planification des projets d'aménagement et de développement, recherchant la mutualisation des moyens d'action,*
- *une réponse inter-institutionnelle aux situations de crises liées à l'eau<sup>1</sup>.*

Ils soulignent le nécessaire respect desdits principes de la naissance à l'achèvement de cette vaste entreprise. Ceci afin de garantir l'acceptabilité de la PEP par les administrés et de faire perdurer la cohésion au sein des parties prenantes, le fonctionnement multisectoriel et transversal de cette démarche et de transcender les clivages politiques présents en Nouvelle-Calédonie.

Les commissaires notent que l'adoption d'un tel schéma sera un gage supplémentaire de crédibilité auprès de potentiels bailleurs de fonds tels que l'agence française de développement, l'agence française pour la biodiversité, l'Union Européenne dont les financements et les accompagnants techniques seront très probablement nécessaires au déploiement des objectifs fixés.

---

<sup>1</sup> Source : présentation power point PEPNC du 20-02-2019

Dans le cadre d'une information régulière des acteurs privés et publics ainsi que la société civile, ils insistent sur le respect des échéances prévues par la PEP. Ainsi, le forum annuel devant se tenir chaque année leur paraît-il propice à un partage et des échanges réguliers d'informations ainsi qu'au maintien d'une certaine pression en termes de délais dans les étapes de la mise en œuvre des objectifs opérationnels.

Concernant le comité de l'eau<sup>2</sup>, dont la réunion est prévue à une fréquence biannuelle, ils déplorent que le CESE ne semble pas pour l'heure listé dans ses membres alors même que ce dernier a été précurseur en matière d'étude dans le domaine. A titre d'exemple, il a émis dès 2006<sup>3</sup> un vœu relatif à l'eau potable ainsi qu'organisé les assises de l'eau en 2008. **Les commissaires demandent donc une représentation de l'institution au sein de ce comité, au même titre que l'ensemble des autres institutions. Ils estiment en outre que ce comité de pilotage devrait non seulement arrêter les orientations stratégiques, mais également financières.**

Compte tenu du nombre pléthorique d'actions répertoriées (environ 700), les membres de la commission soulignent l'impérieux besoin de hiérarchisation de ces dernières et le respect des priorisations établies. Ils font observer qu'une grande cohésion interservices et interinstitutionnelle mais également avec les acteurs de terrain sera nécessaire afin d'éviter l'écueil d'une dilution des forces vives et des financements. A cet égard, ils notent que la pérennisation de la mission interservices de l'eau (MISE) est primordiale tout comme le déroulement régulier du comité de l'eau susmentionné. **Les conseillers estiment que la gouvernance proposée correspond pour l'heure au contexte institutionnel de la Nouvelle-Calédonie mais souhaitent, à terme, une évolution vers une véritable structure « pays » d'accompagnement technique et financier qui serait une sorte d'agence de l'eau.**

Enfin, avec plus de 50% des captages en eau situés sur terres coutumières, ils mettent en exergue que cet aspect constitue un enjeu majeur pour la gestion de la ressource. Ils rappellent que dans certaines zones les discussions autour de l'eau ont pu par le passé être extrêmement longues (par exemple 15 années à Lifou) et faire l'objet d'une forte politisation. **De ce fait, les conseillers préconisent que la future loi du pays sur l'eau fasse de cet élément indispensable à la vie, un bien commun transcendant les clivages actuels existants entre les différents statuts de terres : coutumières, publiques et privées. C'est de cette loi que doit naître une véritable règle commune à l'ensemble de la population de la Nouvelle-Calédonie, « tous égaux face aux enjeux de notre eau ».**

**Par ailleurs, les conseillers préconisent que nos décideurs aient une vision systémique de l'eau en général, en ne distinguant pas dans cette PEP eaux douces et eaux du lagon, et qu'ils fassent leur, le slogan du 1er Conseil de l'Eau créé en Nouvelle-Calédonie dans la région de Farino, La Foa et Sarraméa : « de la montagne au lagon ça coule de source ».**

---

<sup>2</sup> Délibération portant création d'un comité de pilotage pour une politique de l'eau partagée et instaurant un forum annuel de l'eau (rapport n° 146/GNC du 26.12.2018),

<sup>3</sup> Vœu n° 02/2006 relatif à l'eau potable du 24/03/2006

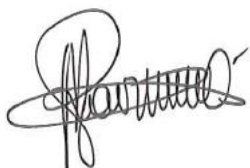


### III- Conclusion de la commission

En conclusion, les conseillers se réjouissent que la thématique de l'eau connaisse enfin un véritable portage politique et souhaitent ardemment voir cette volonté perdurer quelques soit l'issue des prochaines élections.

Eu égard aux observations et propositions formulées ci-dessus, la commission de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la pêche émet un **avis favorable** au projet de délibération portant approbation du schéma d'orientation pour une politique de l'eau partagée de la Nouvelle-Calédonie.

LE RAPPORTEUR



Jérôme PAOUMUA

LE VICE-PRÉSIDENT



Raymond GUEPY

**La commission de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la pêche** a adopté le rapport et le projet d'avis, dans son ensemble, **à l'unanimité** des membres présents et représentés par **7 voix « POUR » dont 2 procurations.**

### IV -CONCLUSION DE L'AVIS N°10/2019

Suite aux observations de la commission et aux débats menés en séance plénière, le CESE-NC émet un **avis favorable** au présent projet de délibération.

L'avis a été adopté à la majorité des membres présents et représentés par **23** voix « **favorable** », **0** voix « **défavorable** » et **0** « **réserve** ».

LA SECRETAIRE



Rozanna ROY

LE PRÉSIDENT



Daniel CORNAILLE